

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES AFFAIRES EXTERIEURES

chargée d'examiner l'objet suivant :

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures 2006-2007

La Commission thématique des affaires extérieures s'est réunie à deux reprises, le 15 janvier et le 4 mars 2008, pour examiner le rapport du Conseil d'Etat sur les affaires extérieures 2006- 2007. Composée de Mmes Christine Chevalley, Claudine Dind, Aliette Rey-Marion, Sylvie Villa et de MM. Dominique-Richard Bonny, Frédéric Haenni, Félix Glutz, Denis-Olivier Maillefer, Gabriel Poncet, Michel Renaud, Vassilis Venizelos, Eric Walther, Laurent Wehrli et Dominique Kohli, président, elle a siégé en présence de M. le conseiller d'Etat Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat, en charge des affaires extérieures. MM. Roland Ecoffey, chef de l'Office des Affaires extérieures et Simon Affolter, collaborateur de l'Office, l'accompagnaient.

INTRODUCTION

Premier document sur les affaires extérieures de la nouvelle législature, le rapport examiné par la commission thématique apporte un regard rétrospectif sur les grands et moins grands dossiers de la fin de la période précédente. Plusieurs d'entre eux sont aujourd'hui pleinement actifs, comme la RPT, d'autres montent en puissance, comme les diverses structures de coopération intercantonale et régionale, d'autres font encore l'objet de discussions et négociations comme la révision de la Convention des Conventions.

De nature synthétique et compacte, le rapport aborde globalement les aspects institutionnels puis fait l'économie quasi-exhaustive des grands dossiers en matière d'affaires fédérales (lobbying), ceux touchant la collaboration intercantonale gouvernementale, ceux enfin qui portent sur les affaires européennes et transfrontalières et sur la coopération au développement. Pour conclure, chaque département présente les éléments saillants de politiques sectorielles placés sous sa responsabilité.

Signalons enfin que la révision de la LOCE (loi sur l'organisation du Conseil d'Etat) et la Nouvelle LGC (loi sur le Grand Conseil), toutes deux entrée en vigueur le 1er juillet 2007, constituent désormais le cadre déterminant la gestion gouvernementale des affaires extérieures ainsi que les prérogatives du Grand Conseil en la matière.

EXAMEN DU RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

Les propos introductifs de M. le conseiller d'Etat P. Broulis posent l'esprit et le contexte dans lesquels le canton de Vaud met en œuvre sa politique extérieure : volonté d'avoir une action visible, cohérente, crédible et favorable à la défense des intérêts vaudois et d'un fédéralisme moderne; constat d'une meilleure écoute de la part des autres cantons et de la Confédération grâce à une crédibilité retrouvée ; plusieurs dossiers difficiles aux arbitrages délicats, comme la RPT ou encore la prise en compte des enjeux de la politique régionale pour les zones urbaines notamment.

De manière générale, les commissaires apprécient le caractère synthétique et équilibré du

rapport 2006-2007, ainsi que le tour d'horizon qu'il permet d'opérer sur les différents départements et leurs dossiers extérieurs. Les points de vue et mises en perspective témoignent de la prise en compte de toutes les dimensions des relations extérieures, institutionnelles et politiques, économiques aussi, mais également sociales, culturelles et environnementales.

L'engagement concret du gouvernement, de son président et de ses membres au sein des différentes instances qui, aujourd'hui, traitent des questions de coopération intercantonale ou régionale, est bien mis en évidence par le document qui montre l'investissement considérable que représentent les diverses conférences intercantionales nationales, celles regroupant les cantons de Suisse occidentale et du Tessin et enfin les conférences transfrontalières. La réalité d'un fédéralisme de l'intercantonalité et de la coopération régionale se donne ainsi à voir de manière très concrète. Plusieurs instruments viennent d'ailleurs à leur service comme l'ouverture à Berne de la nouvelle "Maison des Cantons" qui doit renforcer leur poids et leur vision commune face à la Confédération.

On relèvera par ailleurs la mise en œuvre de la Conférence des affaires fédérales, prévue par la Constitution vaudoise et regroupant, pour un échange d'informations permanent, le Conseil d'Etat et la députation vaudoise aux Chambres fédérales. Le rôle important joué par la Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC) et par la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) est une nouvelle fois rappelé.

Deux dossiers stratégiques tant pour le canton que pour la Suisse romande et pour la vitalité du fédéralisme illustrent la problématique et les difficultés non encore résolues de la dialectique confédérale. Il s'agit, d'une part, du projet ZEB et 3ème voie CFF Lausanne-Genève et, d'autre part, du projet de Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Dans un cas, la Suisse romande paie au prix fort son manque d'anticipation ; dans l'autre, l'évolution des paramètres économiques se traduit par une détérioration du bilan pour le canton ; l'un et l'autre sont emblématiques de la nécessité pour chaque Etat cantonal de disposer d'une capacité d'analyse (politique, institutionnelle, économique et technique), d'une représentation efficace aux Chambres fédérales et d'une influence réelle au sein des structures concourant au processus de décision sur le plan fédéral.

La Commission des affaires extérieures relève les engagements significatifs du canton au sein et en faveur du Conseil du Léman et de la Conférence Transjurassienne qu'il présidera l'un et l'autre dès 2008. Il en va de même du programme Interreg France-Suisse, appelé à devenir le volet transfrontalier du programme cantonal vaudois de Nouvelle Politique Régionale (NPR).

Autre facette significative de la politique extérieure, l'évolution de la coopération au développement cantonal de 2001 à 2006 est marquée par la réduction des programmes d'aide aux retours, alors que les diverses actions menées par les départements se maintiennent à un niveau constant.

Le rapport du Conseil d'Etat présente enfin les principaux dossiers sectoriels traités par les différents départements.

PREOCCUPATIONS ET VŒUX PROSPECTIFS DE LA COMMISSION

La commission souhaite exprimer quelques attentes, remarques et vœux portant sur des points non abordés, dont elle espère que le Conseil d'Etat tiendra compte pour son prochain rapport sur les affaires extérieures :

- malgré une mention déjà faite au sujet du rapport 2005, le document 2006- 2007 continue à passer sous silence les relations du canton avec la Genève internationale, ainsi qu'avec les institutions internationales domiciliées en terre vaudoise. Il s'agit pourtant d'une des dimensions importantes de la politique extérieure.
- le Comité régional franco- genevois, auquel Vaud a formellement adhéré en 2008, constitue un véhicule utile pour le renforcement des coopérations et collaborations. Il eût été utile de l'aborder à côté du Conseil du Léman ou de la CTJ.
- l'Assemblée des régions, au sein de laquelle notre canton joua, il y a peu, un certain rôle, est

également ignorée. L'émergence d'une Europe des régions ne justifie-t-elle pas la participation à ce type de plate-forme ?

- qu'en est-il du DEV ? Et du Dews ? La production de rapports spécifiques sur ces deux institutions de promotion économique ne saurait empêcher une brève mention dans le rapport sur les affaires extérieures des efforts déployés dans un domaine qui est, fondamentalement, celui de la politique extérieure.
- plusieurs commissaires ont vivement regretté le silence absolu observé sur un des projets considérables de coopération intercantonale, qui touchera pourtant un bassin de population important et aura des répercussions financières et politiques sur la politique hospitalière : le futur hôpital intercantonal de Rennaz.
- enfin, les paragraphes consacrés à la révision de la Convention des Conventions reflètent le point de vue exclusif des gouvernements et omettent de mentionner les grandes réserves des parlementaires face à un projet régressif et décevant, bien loin d'une vision dynamique du rôle des parlements dans un fédéralisme renouvelé.

DECISION DE LA COMMISSION

Sur la base de ce qui précède, la Commission thématique des affaires extérieures propose à l'unanimité au Grand Conseil d'approuver le rapport du Conseil d'Etat sur les affaires extérieures 2006- 2007.

Bussy-Chardonney, le 24 mars 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *Dominique Kohli*